

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 21 juillet 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le 21 juillet à 19 H 00, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué en date du 12 juillet 2022, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Marie-Paule ROGOU, maire en exercice.

Nombre de membres en exercice :	13
Nombre de membres présents :	13
Nombre de suffrages exprimés :	13

Nombre de voix pour :	12
Nombre de voix contre :	
Nombre d'abstentions :	01

**Présents :** Alain MANIVEL, Alexandra BUTEL, Marie-Jo CAYOL, Jean LAPEYRE, Jean-Marie PRAYER, Alain LAURENS, Fabien SERRES, Stéphane PATRAS, Cécile LAPEYRE, Amélie MARRIQ, Jacqueline PUGET, Jean-Louis SERRES

**Absents excusés/pouvoirs :**

**Secrétaire de séance :** Jean-Marie PRAYER

**Objet : Election de la Commission d'Appel d'Offres, jurys de concours, de délégation des Services publics et de concession, des Marchés À Procédures Adaptées**

**Vu** les articles L. 1414-2 et L. 1414-5 du Code général des collectivités territoriales

**Vu** les articles L 1411-1, L 1411-5, L 1411-6 et L 1411-7 du code général des collectivités territoriales

**Considérant** que pour les communes de moins de 3 500 habitants, elles doivent comporter, en plus du Maire, président, trois membres titulaires.

Considérant qu'il est possible de procéder à l'élection de membres suppléants en nombre égal,

Mme le Maire propose que cette commission puisse également être consultée et examine les marchés à procédure adaptée avant leur attribution par elle-même (en dessous du seuil fixé par le Conseil Municipal) ou le conseil municipal.

**Considérant** les démissions survenues au sein du conseil municipal,

**Considérant** les élections complémentaires du 03 juillet 2022 au cours desquelles 9 conseillers municipaux ont été élus,

Le conseil décide de procéder au scrutin de liste à main levée.

Listes proposées :

- Membres titulaires : Jean LAPEYRE, Marie-Jo CAYOL, Jacqueline PUGET
- Membres suppléants : Stéphane PATRAS, Alexandra BUTEL, Alain LAURENS

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **ABROGE** le délibération n°2020-037 du 03 juillet 2020,
- **ELIT** pour faire partie avec Mme le Maire, Président, de la commission d'appel d'offres et de jurys, de la commission de Délégation des Services Publics et de concessions, et de la commission Marchés à procédure adaptée.
  - Membres titulaires : Jean LAPEYRE, Marie-Jo CAYOL, Jacqueline PUGET
  - Membres suppléants : Stéphane PATRAS, Alexandra BUTEL, Alain LAURENS

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,

*M. P. Roge*

Marie-Paule ROGEE



Transmis et reçu en Préfecture le :	26-07-2022
Publié le :	26-07-2022
Affiché le :	26-07-2022